

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 24 janvier 2022

Délibération n° 2022-0923

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information:

Commune(s):

Objet : Musée des Confluences - Attribution d'une subvention - Approbation de la convention d'objectifs et de moyens 2022

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

Rapporteur: Madame Véronique Moreira

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 janvier 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Floyd Novak

Affiché le : mercredi 26 janvier 2022

Présents: Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontaine, Mme Fontaine, Mme Frety, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Grosperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. V Mme Vullien, Mme Zdorovtzoff.

Absent excusé: M. Barge (pouvoir à M. Sellès).

Conseil du 24 janvier 2022

Délibération n° 2022-0923

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information:

Commune(s):

Objet : Musée des Confluences - Attribution d'une subvention - Approbation de la convention d'objectifs et de moyens 2022

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 janvier 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

L'établissement public de coopération culturelle (EPCC) musée des Confluences a été créé entre la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et l'École normale supérieure (ENS) de Lyon par arrêté préfectoral n° 18-401 du 27 novembre 2018, en remplacement de l'EPCC initialement créé par arrêté préfectoral du 2 avril 2014.

Le musée a pour objet de conter et raconter la terre des Hommes depuis les origines, ainsi que l'évolution, les rêves et les interrogations des sociétés dans le temps et l'espace. Il constitue un lieu de convergence des savoirs, un musée thématique et transdisciplinaire qui convie et associe les recherches les plus récentes dans les domaines des sciences et des techniques, de l'archéologie et de l'ethnologie, de la muséographie et de la médiation des savoirs.

Le musée des Confluences a accueilli près de 4,5 millions de visiteurs en 7 ans, ce qui le place au 1^{er} rang des musées français hors Paris, devant le musée du Louvre-Lens, le musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM) de Marseille et le centre Pompidou-Metz. Il s'est vu récompensé, en février 2020, par l'attribution de 3 étoiles au guide vert Michelin.

Le musée propose 4 expositions permanentes et 4 à 5 expositions temporaires par an à raison d'une nouvelle exposition temporaire ouverte par trimestre. Ses collections comptent plus de 3,5 millions d'objets et s'enrichissent régulièrement du fruit de donations prestigieuses. Il développe une activité intense et régulière d'actions culturelles dans l'objectif de le rendre accessible à tous les publics et contribue, par ailleurs, à divers programmes de recherche en France et dans le monde.

En 2020, les visiteurs du musée sont à 36 % originaires de la Métropole tandis que les visiteurs internationaux représentent 6 % du total des visiteurs. Le musée des Confluences remplit les missions permanentes qui sont imparties aux musées de France par les articles L 441-1 et suivants du code du patrimoine. Il satisfait aux conditions auxquelles l'attribution de l'appellation musée de France est subordonnée.

Dans le cadre de la diversification de ses recettes, le musée a développé une politique de mécénat qui a, notamment, abouti à la création d'un fonds de dotation en décembre 2019. Ce fonds de dotation est aujourd'hui composé de 4 membres fondateurs (In Extenso, Institut BioMérieux, société Boehringer Ingelheim, Compagnie nationale du Rhône -CNR-) et un membre intégré en 2021 (Evolem). Un 6^{ème} membre s'est engagé à rejoindre le fonds en 2022 (Sier construction). Présidé par Antoine de Riedmatten, Président du directoire d'In Extenso, le fonds a comme objectif de consolider un réseau de grands mécènes qui soutient dans la durée le financement des missions d'intérêt général, notamment en matière de conservation, de développement des collections, de recherche et de diffusion culturelle ainsi que les grands projets du musée. Le musée a ouvert, en outre, un nouvel espace permanent, la galerie Emile Guimet (fin septembre 2021) qui est consacré à l'histoire des collectionneurs et leurs donations. Cet espace est également proposé à la privatisation.

Conformément à la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à l'article L 1431-8-1 du code général des collectivités territoriales, les ressources de l'EPCC peuvent comprendre les subventions et autres concours financiers de l'État, des établissements publics nationaux, des collectivités territoriales et de leurs groupements.

En application de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), la Métropole est devenue, depuis sa création le 1er janvier 2015, au même titre que les membres fondateurs, membre constitutif de cet EPCC. La Métropole est, par ailleurs, depuis le 1er janvier 2017, l'unique financeur public de l'EPCC musée des Confluences.

Par délibération du Conseil n° 2021-0585 du 21 juin 2021, la Métropole a défini les axes de sa stratégie culturelle 2021-2026 autour de 3 objectifs principaux et complémentaires :

- développer la culture comme levier d'inclusion sociale, notamment à travers l'éducation artistique et culturelle et les politiques de solidarité (politique éducative, notamment en direction des collégiens, volet culture du contrat de ville, culture et solidarité, schéma des enseignements artistiques),
- accompagner la structuration de la filière culturelle pour la rendre plus résistante et garantir l'indépendance et la diversité des acteurs : information et orientation des acteurs, accompagnement des filières spécifiques cirque, arts visuels, arts numériques, encourager et accompagner le partage et la mutualisation de ressources (aide à l'amorçage, à la recherche de locaux, urbanisme transitoire, etc.), soutien des mobilités à l'international,
- garantir un maillage territorial de l'offre culturelle et participer à la construction d'un récit commun (réseau de lecture publique métropolitain, construction d'un récit de territoire, archives, patrimoine, développement de la commande artistique, encourager le déploiement des festivals et équipements culturels dans les communes, etc.),
- chacun de ces objectifs se traduit par différentes modalités d'intervention qui intègrent tous deux enjeux transversaux, facteurs de transformation : la responsabilité environnementale et le principe d'égalité femme homme.

Le musée s'inscrit pleinement dans ces objectifs à travers la déclinaison de ses actions.

Enfin, depuis 2020, le musée des Confluences est impacté par la crise sanitaire et les différentes mesures de fermeture administrative et de limitation des jauges avec une baisse de la fréquentation de 59 % en 2020 par rapport à 2019 et une situation plus favorable en 2021 par rapport à 2020 (+ 5 % au 28 novembre 2021), mais toutefois très en-deçà d'une année "normale". En 2022, les aléas demeurent et l'exercice de prévision budgétaire reste complexe ne sachant pas quel sera le comportement du visitorat, les potentielles nouvelles restrictions impactant la fréquentation et le niveau des aides futures octroyées par l'État.

C'est dans ce contexte incertain que la convention annuelle d'objectifs et de moyens pour 2022, objet de la présente délibération, a été établie. Cette convention précise les objectifs culturels partagés entre la Métropole et le musée et le montant de la participation apportée par la Métropole.

II - Objectifs culturels partagés entre la Métropole et le musée des Confluences

Le musée des Confluences constitue un élément majeur de la politique culturelle de la Métropole.

Les objectifs partagés entre l'EPCC et la collectivité pour 2022 sont précisés dans la convention.

1° - Un musée au cœur du territoire

Le musée compte 57 % de ses visiteurs provenant de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Il participe au dynamisme de l'économie locale : plus de 70 % de ses dépenses (soit 11,5 M€) sont réalisées sur le territoire de la Métropole et 200 emplois permanents directs et indirects (*via* ses prestataires) sont générés par son activité.

Par ailleurs, le musée s'inscrit en contributeur majeur de la coopération et du réseau culturel territorial.

À travers sa programmation, le musée affirme un fort ancrage territorial en renforçant ses liens avec les acteurs culturels, scientifiques, académiques et associatifs locaux, notamment métropolitains. Partenaire occasionnel ou régulier, coproducteur ou simple diffuseur, *in situ* ou *extra muros*, le musée s'associe ainsi chaque année à de nombreuses structures (Université de Lyon, Centre national de la recherche scientifique -CNRS-, associations locales d'astronomie ou de protection de la biodiversité par exemple) et de multiples événements (festivals, journées professionnelles, etc.).

2° - Un musée éducatif et solidaire

Le musée s'engage à aller à la rencontre des publics. Il poursuit ses actions hors les murs dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), dans les prisons et lieux de soin. Il élargit ces dispositifs de médiation dans des foyers d'accueil, des centres sociaux, développe de nouvelles actions, notamment sur le front de l'emploi et de la réinsertion avec le foyer Notre-Dame des sans-abris et avec Pôle emploi.

Aussi, par l'externalisation de certaines de ses missions (nettoyage du bâtiment, accueil et billetterie), le musée gère des marchés qui, dans leur cahier des charges, intègrent une clause d'insertion imposant au prestataire l'intégration de salariés rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles et permettant leur accès ou retour à l'emploi.

À travers ses choix programmatiques en écho aux enjeux contemporains, le musée attire le jeune public (les moins de 30 ans représentent 55 % des visiteurs). Concernant le volet éducatif et outre son programme d'accueil régulier, le musée porte une attention particulière aux actions en direction des collégiens de la Métropole. Il souhaite ainsi poursuivre les dispositifs hors les murs mis en place au cours de l'été 2020 avec les activités de médiation dans les collèges (déplacement de médiateurs avec des objets de collections pour animer des activités ludiques et pédagogiques). Le musée intervient également dans les quartiers du territoire où le décrochage scolaire est le plus aigu, contribuant ainsi à offrir à chacun les moyens de sa réussite.

Le musée tisse également des liens étroits avec les médiathèques de la Métropole, formalisés autour de projets de médiation : mise en dialogue d'un objet de la collection du musée et d'un livre lors d'interventions de médiation en bibliothèque par exemple.

3° - Un musée durable et responsable

À travers sa programmation, le musée constitue un lieu de savoir, de partage et de transmission. Il met à disposition des points de repères intellectuels, sensibles, historiques et scientifiques au plus grand nombre. Le musée ambitionne de rendre compréhensible et de transmettre l'histoire et l'évolution de la nature, des hommes, et celle du rapport des hommes à la nature. Il a pour mission de contribuer à la prise de conscience de l'ancrage des humains dans la nature, à la connaissance rationnelle et collective du monde réel et de sensibiliser aux enjeux contemporains.

À travers le volet responsabilité environnementale de son projet scientifique et culturel, le musée s'engage à mener un certain nombre d'actions afin de réduire son impact environnemental, notamment valoriser ses déchets dans le cadre d'une économie circulaire, du recyclage, désigner un référent responsabilité environnementale, privilégier des matériaux durables, investir dans des équipements à basse consommation, se fournir en énergie électrique 100 % verte, réutiliser les éléments scénographiques et les matériels.

À ce titre, le musée a confirmé l'expérience réalisée pour l'exposition Le monde en tête, en passant un marché de démontage et réemploi de ses expositions temporaires.

Enfin, les initiatives poursuivies par le musée s'inscrivent en cohérence avec celles menées par la Métropole. Le musée participe, notamment, aux réflexions relatives au projet de recyclerie culturelle ou au schéma de promotion des achats responsables (SPAR).

III - Programmation des expositions 2022

Aux côtés de ses expositions permanentes, le musée propose chaque année des expositions temporaires. En 2022, le musée prévoit l'ouverture de 4 expositions temporaires :

- exposition Magique (du 15 avril 2022 au 5 mars 2023 710 m²): conçue en 2 actes, cette exposition est une coproduction du musée des Confluences et du muséum de Toulouse. En 2021, l'acte 1, Magies-Sorcelleries, abordait à Toulouse la magie sous l'angle des savoirs scientifiques et des savoirs occultes. Au musée des Confluences, l'acte 2 ambitionne d'explorer le rapport des sociétés à la magie comme fait social, à la fois intemporel et universel,
- exposition Secrets de la Terre (du 24 juin 2022 au 22 octobre 2023 208 m²): l'exposition invite les visiteurs à pénétrer dans les profondeurs de la terre pour y découvrir les richesses minérales de la planète, leurs utilisations à travers les âges, depuis la préhistoire. L'exposition porte un regard sur l'exploitation intensive de ces ressources, jusqu'à leur raréfaction, qui pousse aujourd'hui les prospections toujours plus profondément sous terre.
- exposition Nous, les Fleuves (du 21 octobre 2022 au 27 août 2023 740 m²) : suivant le cours d'un fleuve fictif, l'exposition explore le mystère des sources, les confluences, le lit des fleuves, leurs estuaires ou leurs deltas. Elle convie les sciences naturelles, l'ethnologie, l'histoire de l'art et pointe des enjeux géopolitiques et écologiques,
- reprise de l'exposition Une Afrique en couleurs (du 2 décembre 2022 au 11 juin 2023 274 m²): cette exposition, présentée pour la 1^{ère} fois d'octobre 2020 à août 2021, propose une immersion dans une Afrique où la couleur est reine.

Le musée prévoit également des travaux d'amélioration scénographiques sur l'exposition Origines dans le parcours permanent afin d'améliorer le confort de la visite et la visibilité des objets, notamment au niveau du plateau des météorites et des instruments d'observation. L'EPCC va également installer, dans différents lieux de la Métropole, 4 cabanes à histoires, dispositifs de médiation hors les murs qui racontent l'histoire d'un objet emblématique des collections du musée.

IV - Contribution financière de la Métropole

Conformément à la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'EPCC et à l'article L 1431-8 du code général des collectivités territoriales, les ressources de l'EPCC peuvent comprendre les subventions et autres concours financiers de l'État, des établissements publics nationaux, des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Le musée des Confluences perçoit ainsi une contribution financière de la Métropole dont le montant tient compte du socle de dépenses minimum destiné au fonctionnement du musée, à la mise en œuvre de sa programmation culturelle et du niveau de recettes propres attendues.

Pour 2022, la prévision budgétaire demeure difficile à établir compte tenu des aléas liés au contexte sanitaire. Le musée prend pour hypothèses des dépenses de fonctionnement de 17 827 k€, des dépenses d'investissement à hauteur de 950 k€, un potentiel de recettes de fonctionnement et d'investissement de 4 377 k€ sur la base d'une ouverture sur l'année complète, d'un niveau de recettes propres correspondant à 75 % d'une année normale pour les recettes de billetterie et 60 % pour les autres recettes propres. Il prévoit un réajustement de ces hypothèses en fonction de l'évolution de la situation dans le cadre de son budget supplémentaire.

C'est dans ce contexte que le musée sollicite une participation de la Métropole, unique financeur public, à hauteur de 14,4 M€ en 2022. Ce montant est identique à la convention 2021.

Cette contribution est versée sur la base d'un échéancier à raison de 25 % par trimestre. Un comité de suivi technique est mis en place entre la Métropole et le musée. Il est chargé de suivre l'avancement du projet culturel partagé entre le musée et la Métropole, l'évolution budgétaire, les programmes d'investissement et les indicateurs de suivi.

La convention définit 11 indicateurs (annexés à la convention) qui sont suivis trimestriellement ou annuellement et qui sont relatifs au public accueilli, à la fréquentation du musée et à sa situation financière.

La convention est signée pour une durée d'un an renouvelable, sauf avis contraire de l'une des parties, dans les 3 mois avant son échéance, par tacite reconduction par période d'un an ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) la convention d'objectifs et de moyens avec le musée des Confluences pour 2022,
- b) le versement au musée des Confluences d'une subvention pour l'exercice 2022 d'un montant de 14 400 000 €.
- 2° Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- 3° La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal pour la somme de 14 400 000 € exercice 2022 chapitre 65 opération n° 0P22O4112A.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220124-275300-DE-1-1 Date de télétransmission : 26 janvier 2022 Date de réception préfecture : 26 janvier 2022